



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1^{er} mai 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2013-645* **RÈGLEMENT NUMÉRO 696-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 415 000 \$ POUR LA RÉFECTION MAJEURE DE LA PISCINE BISSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 696-2013 autorisant une dépense et un emprunt de 415 000 \$ pour effectuer la réfection majeure de la piscine Bisson.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-646* **RÈGLEMENT NUMÉRO 733-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR CONSTRUIRE LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA PHASE II DANS LE PROJET VILLAGE TECUMSEH, PHASE 23 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 733-2013 autorisant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour construire les services municipaux de la phase II dans le projet domiciliaire Village Tecumseh, phase 23.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-647* **AUTORISER LE TRÉSORIER À PUISER UN MONTANT DE 12 392,11 \$ À MÊME LES FRAIS D'AMÉNAGEMENT POUR FINS DE PARCS (2 \$/M²) POUR LA PLANTATION D'ARBUSTES AU PARC LONDRES-ANDROMÈDES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite par le Service des finances, Division de l'approvisionnement, en vue d'effectuer des travaux de plantations au parc Londres-Andromèdes;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux de plantation au parc Londres-Andromèdes seront financés par les frais d'aménagement pour fins de parcs (2 \$/m²) perçus à même les projets de développement des promoteurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 12 392,11 \$, incluant les taxes, à même les frais d'aménagement pour fins de parcs (2 \$/m²) en vue du financement pour les travaux de plantation au parc Londres-Andromèdes et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris selon la répartition suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	11 853,21 \$	Parc Londres-Andromèdes
04-13493	538,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-648*

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION D'UN TERRAIN SERVANT À L'INSTALLATION ET À L'ENTRETIEN D'UNE TOUR ET D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION - 70, RUE JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'un bail en date du 21 octobre 1998, la Ville de Gatineau a loué à Bell Mobilité cellulaire inc. (maintenant connue sous le nom de Bell Mobilité inc.), une parcelle de terrain ayant une superficie de 464,5 m² (ci-après appelée « lieux loués ») et un droit d'accès d'une superficie de 803 m², situés sur le terrain de l'aréna Jean-Paul-Sabourin, 70, rue Jean-Proulx;

CONSIDÉRANT QUE les lieux loués servent à l'installation et au maintien d'une tour, d'antennes et d'équipements aux fins de transmettre et/ou recevoir des communications;

CONSIDÉRANT QUE le ou vers le 1^{er} mars 2011, la superficie des lieux loués a été augmentée de 464,5 m² à 533,1 m², soit une augmentation de 68,6 m² ou de 14,77 %, parce qu'un nouvel abri et une génératrice y ont été ajoutés par le locataire sans l'autorisation de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE faisant suite à ce changement de superficie et à cet ajout d'équipements, les parties ont convenu d'ajuster le montant du loyer payable en fonction de la nouvelle superficie occupée à compter du 1^{er} mars 2011 et la Ville de Gatineau est consentante à ce que la nouvelle superficie soit dorénavant de 533,1 m² à partir de cette dernière date;

CONSIDÉRANT QUE le bail est échu depuis le 31 mai 2012 et comprenait une dernière option de renouvellement de 5 ans, aux mêmes conditions que celles du bail initial sauf quant au loyer qui devait être indexé selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, comme publié par Statistiques Canada, pour la région d'Ottawa, par rapport à l'année de bail précédente, et ce, afin de faciliter le plan budgétaire du locataire. Il est à noter que la moyenne de l'indice des prix à la consommation de 2007 à 2011 a été de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les parties veulent également exercer la dernière option de renouvellement de 5 ans du bail, soit du 1^{er} juin 2012 jusqu'au 31 mai 2017, aux prix et conditions ci-dessous :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de conclure et signer une modification au bail d'origine pour tenir compte du changement de superficie des lieux loués et de renouveler le bail pour une nouvelle période de 5 ans, et ce, aux conditions ci-après :
 - modifier le bail en y indiquant que la superficie des lieux loués a été augmentée de 464,5 m² à 533,1 m², à compter du 1^{er} mars 2011, soit une augmentation de la superficie de 68,6 m² ou de 14,77 % et qu'un nouvel abri et une génératrice y ont été ajoutés par le locataire;
 - pour l'augmentation de la superficie du bail, de 68,6 m² ou de 14,77 %, le locataire paiera à la Ville de Gatineau, pour la période du 1^{er} mars 2011 au 31 mai 2012, la somme de 2 954 \$, plus les taxes applicables;
 - à compter du 1^{er} juin 2012, le bail sera renouvelé pour 5 ans, soit jusqu'au 31 mai 2017, à un loyer annuel de 18 917 \$, plus les taxes applicables, aux mêmes termes et conditions que ceux du bail d'origine sauf quant à la superficie des lieux loués qui a été augmentée à 533,1 m² et que le nouveau montant de loyer soit dorénavant indexé annuellement à un pourcentage fixe de 2,5 %, à compter du 1^{er} juin 2013, au lieu d'être indexé annuellement selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, comme publié par Statistiques Canada, pour la région d'Ottawa, par rapport à l'année de bail précédente;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à mandater le Service des affaires juridiques et ses procureurs à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente résolution.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-649

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-15 - 70 573,39 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 AVRIL 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-15 au montant de 70 573,39 \$ pour la période du 7 au 13 avril 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-650

SOUSSION 2013 SP 085 - ACHAT DE QUATRE FOURGONNETTES UTILITAIRES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme P.E. Boisvert Auto ltée, 2, rue Marie-Victorin, Boucherville, Québec, J4B 1V5, pour l'achat de quatre fourgonnettes utilitaires, incluant l'option d'isolation, pour un montant total de 112 185,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 14 mars 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30702-004-25854	26 977,97 \$	Achat de véhicules et équipements - 1 automobile
06-30702-008-25855	80 329,04 \$	Achat de véhicules et équipements - 5 fourgons ¼, ½ et ¾ tonne
04-13493	4 878,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-651*

BILAN DU PROJET PILOTE CARTE ACCÈS GATINEAU + VALLÉE JEUNESSE OUTAOUAIS ET PROPOSITION D'UN PROGRAMME CARTE ACCÈS GATINEAU + ORGANISMES

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote carte accès Gatineau + Vallée Jeunesse Outaouais fut un succès;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse a recommandé, à sa réunion du 16 février 2013, la poursuite du projet dans une perspective permettant à un plus grand nombre d'organismes d'avoir accès à la carte Accès Gatineau +;

CONSIDÉRANT QUE d'autres organismes ont manifesté le souhait de pouvoir bénéficier de la carte Accès Gatineau +;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau par ses politiques promouvoit l'accès aux activités de loisirs, sportives, communautaires et culturelles, notamment auprès des clientèles vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, le Service des arts, de la culture et des lettres et les centres de services baliseront l'utilisation de ces cartes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de poursuivre le projet avec Vallée Jeunesse Outaouais selon l'entente en vigueur afin d'éviter un bris de service;
- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à mettre en œuvre le Programme carte Accès Gatineau + Organismes, d'émettre les cartes nécessaires et d'autoriser le responsable au développement communautaire, monsieur Yvan Moreau, à signer les ententes avec les organismes;

- d'autoriser le trésorier à puiser au budget 02-59130 – Programme famille et aînés, la somme de 4 348,77 \$ attribuable à l'émission d'un maximum de 1 000 cartes Accès Gatineau + Organismes et à faire les écritures nécessaires à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59130-499	4 348,77 \$	Politique familiale - Autres services techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-652

RÉSILIATION DU CONTRAT - CONCESSIONS ALIMENTAIRES - ARÉNAS DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE, DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE LIMBOUR - PATRICE MARTIN, MIREILLE APOLLON ET NICOLE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par la résolution numéro CE-2012-1211 en date du 15 août 2012, octroyait un contrat à la firme Gestion Marlec inc., et ce, pour opérer les concessions alimentaires dans les arénas Cholette, Sabourin et Beaudry, le tout en conformité avec les documents préparés par la Ville de Gatineau et leur offre déposée en date du 14 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestion Marlec inc. s'est désistée du contrat et a remis à la Ville de Gatineau, en règlement final et complet, un chèque visé au montant de 1 351,35 \$ équivalent aux loyers de janvier à mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestion Marlec inc. a signé une quittance pour toute réclamation passée, présente ou future reliée directement ou indirectement à ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE la quittance mutuelle doit, pour avoir quelque effet, être ratifiée par ce comité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la résiliation du contrat avec la firme Gestion Marlec inc., 1648, rue de la Fleur-de-Lys, Gatineau, Québec, J8P 1P6, pour l'opération des concessions alimentaires aux arénas Cholette, Sabourin et Beaudry.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la quittance-transaction afin de donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2013-653

SOUSSION 2005 SP 059 - ACHAT DE RADIOS PORTATIVES, MOBILES ET ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-843 en date du 11 octobre 2005, adjugeait un contrat pour la location d'un système de radiocommunication et l'achat d'équipements pour usagers à la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile ltée;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides pour une période de dix ans à compter de la date d'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police requiert l'achat de radios supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à émettre une commande à la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile ltée, 5187, avenue Papineau, bureau 200, Montréal, Québec, H2H 1W1, pour la fourniture, la programmation et l'installation de sept radios portatives, d'une radio mobile pour véhicule, de deux radios mobiles pour moto, de chargeurs de radios, d'accessoires et d'équipements d'installation et main d'œuvre, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total de 61 271,86 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec ses soumissions déposées en date des 3, 23 et 25 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13004-002-25852	5 685,51 \$	Véhicules - Équipements - Plan d'organisation policière - 1 véhicule maître-chien
18-13004-003-25853	34 424,52 \$	Véhicules - Équipements - Plan d'organisation policière - Radios portatives
18-11007-001-24371	18 497,25 \$	Achat de véhicules - Plan d'organisation policière - Véhicules
04-13493	2 664,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-654

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 13 - 7 784,77 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - 463 037,43 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 - 6 896,48 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 15 - 339 472,24 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 13, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15, la liste des réquisitions numéro 15 ainsi que la liste des embauches numéro 15 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 13	Pièces de comptes à payer	7 784,77 \$	15 au 19 avril 2013
Liste PD numéro 15	Pièces de comptes à payer	463 037,43 \$	15 au 19 avril 2013
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	6 896,48 \$	15 au 19 avril 2013
Liste des embauches numéro 15	Embauche de personnel temporaire	339 472,24 \$	8 au 12 avril 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-655 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-14 - 188 816,77 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 AVRIL 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-14 d'un montant de 188 816,77 \$ pour la période du 11 au 17 avril 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-656* **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE À LA CHARGE GÉNÉRALE SF-2013-13**

CONSIDÉRANT QUE la Politique de gestion de la dette à la charge générale fait partie intégrante du plan financier à long terme que la municipalité s'est dotée depuis 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de documenter les règles de fonctionnement en place depuis la fusion en matière de gestion de la dette;

CONSIDÉRANT QUE l'endettement doit respecter l'équité intergénérationnelle, respecter la capacité de payer des contribuables et atteindre les besoins d'investissement en infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encadrer la prise de décision en matière d'endettement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs à l'égard de ses obligations financières :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter la Politique de gestion de la dette à la charge générale portant le numéro SF-2013-13.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-657 **SOUSSION 2013 SI 059 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE BALAIS ET BROSSES POUR LES BALAIS DE RUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour la fourniture de balais et brosses pour les balais de rue, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 21 mars 2013, à savoir :

ITEMS 7, 8 et 9

Les Pièces d'Équipement Bergor inc., 48, rue Séguin, Rigaud, Québec, J0P 1P0, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif, sur une période de 2 ans, de 23 232,07 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

ITEMS 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10 et 12

Accessoires Outillage limitée, 8755, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2N 1M2, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission et du tirage au sort pour l'item 2 pour un montant total approximatif, sur une période de 2 ans, de 34 633,68 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de deux ans, le tout débutant le 7 juillet 2013. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes d'actifs des magasins municipaux.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2014-2015, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-658*

ATTRIBUER AU SERVICE DU GREFFE UN BUDGET POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE 2013 ET ENTÉRINER LE TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT l'élection municipale qui aura lieu le 3 novembre prochain :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'attribuer au Service du greffe la somme de 2 140 695 \$ pour l'élection municipale de 2013.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 1 140 695 \$, à même la réserve élections, ainsi que la somme de 500 000 \$ prévue à cette fin au budget 2012, à même le surplus libre, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité recommande au conseil d'adopter le tarif de rémunération du personnel électoral, tel qu'il apparaît en annexe de la présente résolution, et ce, conformément aux dispositions de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-659

COTISATION ANNUELLE 2012-2013 DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA AU CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU - 74,74 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le renouvellement de la cotisation de monsieur le conseiller Joseph De Sylva au Club Optimiste de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 74,74 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Gatineau, au soin de madame Lucie Fortin, C. P. 82007, 1100, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8B0, pour couvrir sa cotisation annuelle 2012-2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	74,74 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-660 **SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DES AUTEURS ET AUTEURES DE L'OUTAOUAIS - 27 MAI 2013 - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'Association des auteurs et auteures de l'Outaouais, à l'attention de madame Mélanie Rivet, vice-présidente, au 320, boulevard Saint-Joseph, C. P. 79100, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour le gala de reconnaissance en hommage aux créateurs de l'Outaouais qui aura lieu le 27 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-661 **SUBVENTION DE 200 \$ - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUTAOUAIS - PROJET D'UNE BIBLIOTHÈQUE ITINÉRANTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais, 350, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 7T9, à titre de subvention dans le cadre du projet de bibliothèque itinérante.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-662 **SUBVENTION DE 250 \$ - CENTRE ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT DE GATINEAU - ACTIVITÉ DE FIN D'ANNÉE - 15 JUIN 2013 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DU LAC-BEAUCHAMP - NICOLE CHAMPAGNE ET STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Centre Administration, commerce et secrétariat de Gatineau, à l'attention de monsieur Sébastien Hupé, 183, rue Broadway Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3T6, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de fin d'année le 15 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-663

SUBVENTION DE 300 \$ - ORDRE DES FILLES D'ISABELLE - CERCLE 1363, SAINTE-ROSE-DE-LIMA - 1^{er} JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Ordre des Filles d'Isabelle, cercle 1363, Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de madame Lise Clément, responsable, 207, rue Hubert, Gatineau, Québec, J8P 6P6, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 1^{er} juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-664

SUBVENTION DE 400 \$ - ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ÉCOLE DES CÉPAGES - 19 JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école des Cépages, à l'attention de monsieur Luc Provencher, 445, rue Nobert, Gatineau, Québec, J8R 3P2, à titre de subvention pour l'organisation du B.B.Q. communautaire qui aura lieu le 19 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-665

SUBVENTION DE 500 \$ - CERCLE DE FERMIÈRES MASSON-ANGERS - ACTIVITÉS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Cercle de Fermières Masson-Angers, à l'attention de madame Rita Beauchamp, présidente, 802, rue Charette, Gatineau, Québec, J8L 2Z1, à titre de subvention pour l'organisation des activités 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-666

SUBVENTION DE 700 \$ - CLUB DES AÎNÉS LES AMI(E)S DU SOLEIL INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOSEPH DE SYLVA ET STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de Club des aînés Les Ami(e)s du Soleil inc., à l'attention de monsieur Pierre Charette, président, C. P. 685, Gatineau, Québec, J8P 8B5, à titre de subvention pour l'organisation de différentes activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-667

SUBVENTION DE 1 250 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre du Club optimiste de Touraine, à l'attention de monsieur Raymond Rancourt, 2310, rue Saint-Louis, C. P. 81024, Gatineau, Québec, J8T 8K1, à titre de subvention pour l'organisation d'activités communautaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-668

SUBVENTION DE 2 000 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLNER - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - ACTIVITÉS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Club optimiste Aylmer, à l'attention de madame Sylvie Tremblay, présidente, C. P. 335, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour l'organisation des activités au cours de l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	1 500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-669

SUBVENTION DE 2 500 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB NOTRE-DAME-DU-ST-ROSAIRE, CONSEIL 12112 - CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR DIVERSES ACTIVITÉS EN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$, à l'ordre des Chevaliers de Colomb Notre-Dame-du-St-Rosaire, conseil 12112, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2, à titre de subvention pour l'organisation de diverses activités en 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79941-972	2 000 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-670

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DES CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-MARIA GORETTI, CONSEIL 9988 - 8 JUIN 2013 - 585 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Luc Angers et Stéphane Lauzon à participer à une activité des Chevaliers de Colomb Ste-Maria-Goretti, Conseil 9988-72, le 8 juin 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 485 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 585 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Ste-Maria-Goretti, Conseil 9988-72, à l'attention de monsieur Georges Sanscartier, Grand Chevalier, 381, boulevard Maloney Est, C. P. 84013, Gatineau, Québec, J8P 7R8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	385 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-671 **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY - RENCONTRES À CHICAGO DANS LE CADRE DE DESTINATION GATINEAU - 16 AU 20 MAI 2013 - 3 000 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Tremblay à se déplacer dans le cadre de Destination Gatineau, du 16 au 20 mai 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 3 000 \$.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79934-692	3 000 \$		Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79934-311		3 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-672 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU 26^e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - GATINEAU - 22 AU 24 MAI 2013 - 975 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière, messieurs les conseillers Patrice Martin, Alain Riel et Maxime Pedneaud-Jobin à participer au 26^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Gatineau du 22 au 24 mai 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 975 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 122, Québec, Québec, G1R 2T9, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-311	350 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Congrès et colloques
02-79933-311	75 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Congrès et colloques
02-79938-311	275 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Congrès et colloques
02-79948-311	275 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-673

SUBVENTION DE 15 000 \$ - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ANNUELLE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 15 000 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer, 555, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, à titre de subvention dans le cadre de la campagne annuelle 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Marc - Subventions
02-79942-972	10 700 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79931-972	200 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	300 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau–Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	200 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	250 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	200 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-674

**AUTORISATION SPÉCIALE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003
CONCERNANT LE BRUIT - TRAVAUX DE CHARGEMENT ET
DÉCHARGEMENT DE MATÉRIAUX - 185, RUE LAURIER - DISTRICT
ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que des opérations de chargement ou de déchargement de marchandises, matériaux ou autres à un terrain, entre 22 h et 7 h, doivent être autorisées par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux sur un chantier de construction qui se situe à moins de 150 mètres d'un immeuble servant d'hébergement s'effectuant hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction d'un édifice de 18 étages situé au 185, rue Laurier, le comité exécutif a autorisé, en vertu de sa résolution numéro CE-2012-1108 en date du 4 juillet 2012, des travaux relatifs à des opérations de bétonnage ainsi que des travaux de chargement et de déchargement de matériaux et équipements entre 6 h et 7 h du lundi au samedi, et ce, du mois d'avril 2012 jusqu'à la fin du mois de mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du projet de construction en cours de l'édifice à logements situé au 185, rue Laurier ne sont pas terminés et qu'il y a lieu de prolonger jusqu'au 30 septembre 2013 l'autorisation relative aux opérations de chargement et de déchargement de matériaux et équipements;

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires du chantier ont pris l'engagement que les livraisons et les opérations de chargement et de déchargement de matériaux et équipements entre 6 h et 7 h se feraient uniquement par la rue Laurier et qu'aucune livraison ne serait faite par la rue Notre-Dame-de-l'Île pendant cette période :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur EBC inc. à effectuer des travaux de chargement et de déchargement de matériaux et d'équipements entre 6 h et 7 h du lundi au samedi du mois d'avril 2013 jusqu'à la fin du mois de septembre 2013, dans le cadre du projet de construction de l'édifice à logements de 18 étages situé au 185, rue Laurier.

Il est de plus résolu que cette autorisation soit valide uniquement pour les opérations de chargement et de déchargement faites à partir de la rue Laurier.

Adoptée

CE-2013-675

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME AURÉLIE SOCQUET-JUGLARD
AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN ADMINISTRATION ET RÉCLAMATIONS -
SECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ - SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler temporairement le poste de conseillère en administration et réclamations à la Section de la santé et de la sécurité du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) pour la durée du congé de maternité de la titulaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Aurélie Socquet-Juglard au poste de conseillère en administration et réclamations à la Section de la santé et de la sécurité du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) pour une période de 6 mois, soit du 6 mai au 1^{er} novembre 2013, avec une possibilité de prolongation pour un terme ne pouvant dépasser le 25 juillet 2014.

Le salaire de madame Aurélie Socquet-Juglard sera celui de la classe 3, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-676

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN ARBOUR
AU POSTE DE CHEF DE DIVISION, COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET
INSTITUTIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division, Commerciale, industrielle et institutionnelle au Service d'évaluation, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Sylvain Arbour au poste de chef de division, Commerciale, industrielle et institutionnelle (poste numéro EVA-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne de la directrice, Service d'évaluation.

Monsieur Sylvain Arbour est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Sylvain Arbour sera celui de la classe 6, échelon 7 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Sylvain Arbour est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-115 – Évaluation – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-677

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 103554

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit de travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de cinq jours sans traitement à l'employé 103554 pour les fautes reprochées.

Les dates de la suspension seront déterminées par le service concerné en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif